

*Communiqué du 21 septembre 2024*

***Nomination d'une 6e ministre de la santé depuis  
2022 :***

***Les Français ne veulent pas un nouveau nom,  
ils veulent une nouvelle loi !***

***L'ADMD exige la reprise sans délai de la discussion  
sur le projet de loi fin de vie***

Alors que le président de la République a nommé un nouveau Gouvernement, l'ADMD prend acte de la nomination de la sixième ministre de la santé depuis 2022. Six ministres qui se sont succédé, et les Français sont épuisés d'être ignorés dans leur droit élémentaire de choisir les conditions de leur propre fin de vie.

Le président de l'ADMD, Jonathan Denis, exige de Geneviève Darrieussecq la reprise immédiate du projet de loi sur l'accompagnement des malades et de la fin de vie, dont la discussion a été brutalement interrompue par la dissolution du 9 juin dernier. Il exige par là même le respect du temps démocratique formidable qu'a représenté la Convention citoyenne sur la fin de vie qui a rendu ses conclusions – très favorables à l'aide active à mourir – en avril 2023.

Ces tergiversations pour doter la France d'une loi sur la fin de vie véritablement respectueuse des volontés de chacun et des libertés individuelles, véritablement humaine, conduisent au désespoir de nombreux Français en situation de fin de vie ou dans des impasses thérapeutiques. Ils doivent alors trouver des solutions dans les pays voisins, comme la Belgique ou la Suisse, ou s'arranger avec des médecins plus à l'écoute de leurs patients et mieux formés à l'accompagnement humain. Une situation anormale dans un pays comme la France.

La nomination de Geneviève Darrieussecq ne porte aucun espoir nouveau pour les malades qui souhaitent rester maîtres de leur parcours de fin de vie, même si le travail de la nouvelle ministre lors de la commission spéciale sur la fin de vie de l'Assemblée nationale prouve un certain intérêt pour le sujet et la compréhension des limites importantes de la loi actuelle (Claeys-Leonetti de 2016). Si le Gouvernement devait rester sourd à la demande de plus de 90 % des Français en faveur d'une loi de liberté, ce sera aux Français de prendre la parole et d'exiger fermement la reprise des travaux afin que, le plus rapidement possible, le Parlement vote une loi qui permettra enfin un accès véritablement universel à des soins palliatifs de qualité et ouvrira un nouveau droit mais ne portera aucune obligation pour personne.